

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° : CM-20-05-2026-06**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme SAINT-MACHIN Annick Maire, à la suite de la convocation du treize mai 2026, adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi et publiée le dix-huit mai 2026.

***Étaient présents :** tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de : Mr VIART Matthieu , Mr SIERZCHULA Jean-Marie ayant donné procuration à Mme SAINT- MACHIN Annick, Mr CARON Pascal ayant donné procuration à Mme Druelle Cathy, Mr ROMA Cédric ayant donné procuration à Mme LEJEUNE Emilie,*

***Est désignée secrétaire de séance :** Pascale ROBILLART  
Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h00.*

**OBJET : Convention d'occupation du domaine public (CODP) relative à l'implantation des IRVE**

Vu la délibération n°C141223\_D24 du 14 décembre 2023, prévoyant la prise de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL),

A travers ses compétences en matière de mobilités et d'environnement, la CALL met en œuvre une politique visant l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie de ses habitants sur son territoire. En cohérence avec la gratuité des transports en commun ou le développement des pistes cyclables, l'électrification du parc de véhicules est un levier en termes de décarbonation et de limitation des émissions de pollution dans l'air, concourant à un développement social et environnemental équilibré.

L'accès équitable aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) s'inscrit pleinement dans cette démarche de développement durable.

Par délibération n°C021024\_D16 du 2 octobre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'un Appel à Initiative Privée en vue d'identifier les opérateurs privés souhaitant être accompagnés dans leurs projets d'installation de bornes de recharge sur le domaine public du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Lancée le 4 mars 2025 sur la base d'un projet de déploiement équilibré inscrit dans le Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) établi en concertation avec les communes, la procédure a permis de recevoir 6 offres le 30 avril 2025.

A l'issue de cette consultation et de l'analyse des offres sur la base de critères techniques et financiers, et par délibération n°C161025\_D19 du 16 octobre 2025, le Conseil communautaire a désigné IZIVIA lauréat, en raison du niveau d'engagement de qualité de service élevé, de la très bonne stratégie de déploiement, de la prudence et du réalisme du modèle économique et de sa très forte expérience dans le IRVE. Son offre se distingue par la robustesse économique de son plan d'affaires pour le déploiement de 208 points de charge sur une centaine de stations sur les 36 communes composant la CALL.

Pour l'utilisateur, le tarif de recharge est fixé (en première année) à :

- 0,38 € / kWh pour les bornes 22KW AC,
- 0,42 € / kWh pour les bornes 22KW AC / 24KW DC,
- 0,52 € / kWh pour les bornes 100 KW DC.

L'implantation de la ou des bornes sur la chacune des communes donnera lieu à la signature d'une Convention d'Occupation du Domaine Public tripartite (opérateur / CALL / ville) incluant une redevance fixe pour la commune à hauteur de 160 € par place de stationnement et par an (ou 400 € par place de stationnement en zone payante – à date de décembre 2025 – et par an), et une redevance variable de 4% du Chiffre d'affaires HT de la borne pour la CALL, conformément à l'article 18 de la convention annexée à la présente.

Il est rappelé que ce déploiement n'occasionne aucun frais d'investissement ou de fonctionnement pour les communes et la CALL.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

La Ville de ANGRES a souhaité accompagner la démarche et bénéficier de l'implantation d'une borne(s) sur son domaine public, au niveau du parking situé à l'arrière de la salle des fêtes..

A ce titre, 2 places de stationnement seront réservées à l'usage de recharge pour véhicules électriques. L'annexe 1 de la Convention d'Occupation du Domaine Public précise l'emplacement des places de stationnement concernées.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

**Approuve** la passation d'une convention d'occupation du domaine public ayant pour objet la mise à disposition de 2 places de stationnement réservées à l'usage de recharge pour véhicules électriques, avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) et la société IZIVIA sise 8, Avenue de l'Arche à 92400 COURBEVOIE, pour une durée de 17 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et selon les engagements et termes financiers repris ci-dessus, et en annexe de la présente délibération.

**Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants et tout document s'y rapportant.

**Indique** que les recettes relatives aux redevances fixes indiquées dans la convention d'occupation du domaine public sont inscrites au budget communal.

**Precise** que La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de ce dossier

Conseillers en exercice	27
Présents	26
Nombre de votants	26
Nombre de procurations	3
Pour	26
Contre	0
Abstentions	0

La présente délibération sera transmise en Préfecture et au SGC de Lens. Elle sera affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Fait en séance, le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
ANGRES, le 21 mai 2026,  
La Maire, Annick SAINT-MACHIN

La secrétaire de séance  
ROBILLART Pascale



MAIRIE D'ANGRES  
62143



**Commune de ANGRES**

Par délibération n° 20-05-2026-05 en date du 20 mai 2026 conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées en colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre la représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

**Attention appelée**

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

**Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.**

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Mme	BENARD	Jean Robert	15.10.1943	8 Rue Jean Bost	TF
Mme	PAULICEN	Eme	11.10.1961	15 Rue Georges Clemenceau	TF
Mme	CAILLIERS	Bernardette	12.11.1949	5 Rue du Pasteur	TF
Mme	ROGELIOWSKI	Renee	04.08.1966	9 Rue de la Courbe	TF
Mme	SAGNIER	Caroline	09.01.1961	3 Rue des Ecoles	TF
Mme	BOULEY	Francois	29.01.1943	4 Rue Goffene	TF
Mme	TRASSON	Genevieve	18.02.1947	18 Rue Jean Cabut dit Agut	TF
Mme	DARCAZ	Gyber	10.08.1965	8 Rue Marcel Sterenc	TF
Mme	VINOT	Odette	04.06.1980	3 Rue Guy Carpentier	TF
Mme	KOSZARZEK	Renata	17.01.1986	21 Rue de Souffroy	TF
Mme	BENGRIS	Delphine	12.01.1975	10 Rue de Souffroy	TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition directes loc
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Mme	BARLET	Fleur-Loup	02.01.1964	4 Rue Bonnet	TF
Mme	BOUILLANT	Paul-Geoff	16.02.1942	2 Rue Jean Banks	TF
Mme	MAIR	Barbara	01.08.1986	38 Rue Georges Clémenceau	TF
Mme	DARIZ	Anne	21.01.1958	8 bis Rue Des Carpentiers	TF
Mme	GENET	Patrice	21.11.1965	6 bis Rue Georges Clémenceau	TF
Mme	STIESSMART	Alban	13.01.1952	19 Rue d'Arx	TF
Mme	FOUQUANT	Maëlla	20.01.1966	10 B Rue des Girnes	TF
Mme	BERLEMS	Anita	02.01.1949	11 Rue Wilhelm Saalf	TF
Mme	LISOR	Rachèle	04.01.1972	32 Rue Georges Clémenceau	TF
Mme	CARIAUX	Sylvie	21.05.1971	6 Rue de Sautbois	TF
Mme	HUCHER	Christophe	23.08.1966	19 Ter Rue Roger Sarrangou	TF
Mme	PARSA	Galie	16.03.1955	3 Place Alende	TF
Mme	PAUS	Nicolas	11.12.1956	33 Rue Roger Sarrangou	TF
Mme	CHOSNACHI	Florence	31.03.1974	6 Rue des Himantelles	TF
Mme	ANTONICIC	Dapljana	24.06.1960	14 Rue des Lecies	TF
Mme	GALLET	Germain	02.02.1951	20 Rue Georges Clémenceau	TF
Mme	REGZALERSKI	Françoise	25.01.1964	8 Rue Pascal de Laue	TF
Mme	TORJOUAN	Clara-Lyne	01.02.1954	30 Rue de Sautbois	TF
Mme	CAESTE	Adrien	18.08.1983	30 Rue de La Courbe	TF
Mme	LEBERT	Suzanne	21.12.1943	31 Rue Siffre	TF
Mme	AUBERGER	Alain	17.06.1952	7 Rue de Hérinde	TF

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	BRETON	FRÉDÉRIC	halom.Fredonville@angres-62.com	06.75.34.58.66
	KRZEWINA	SANDRINE	chat-civil@angres.fr	03.21.44.90.35

REÇU EN PREFECTURE  
 le 21/05/2026  
 Application agréée E-legalite.com